

fiquement dans l'exercice des compétences existantes : il tient l'égoïsme de la fédération et des Länder en respect et intervient là où les intérêts divergent tellement qu'une des parties pourrait être lésée si l'autre était libre de faire des choix basés uniquement sur ses propres intérêts ». On peut donc en conclure que la loyauté par opposition à l'autodétermination n'existe pas, mais que la loyauté ne peut qu'aller de pair avec l'autodétermination et vice-versa. Comme l'a mentionné Uwe Leonardy, la Bundestreue est fondée sur une capacité institutionnelle de fonctionner abstraite et quelque peu idéaliste et entraîne (idéalement) une loyauté double du citoyen individuel ou du moins sa volonté de subdiviser chaque loyauté et de transférer vers chaque niveau de la fédération ce dont chaque partie a besoin au départ tant pour son existence politique que pour sa capacité institutionnelle d'agir correctement au sein du pacte fédéral. Cela signifie que lorsqu'il y a un manque de loyauté ou que celle-ci est retirée par l'une ou l'autre partie, il en découle une hausse officielle de l'autodétermination. Ici encore, Uwe Leonardy fait remarquer : « en réalité, cependant, dans ce cas, l'autodétermination devrait baisser à cause de l'interdépendance internationale croissante ». Puisque cette conception du fédéralisme est la philosophie sous-jacente de la création et de la croissance de l'Union européenne, cette dernière pourrait éprouver certains problèmes à concilier les loyautés multiples et à créer une « allégeance européenne commune » tant que les droits de souveraineté sont étroitement associés aux États-nations sur les plans légal et émotif.

III – Échecs et limites du fédéralisme

Au tournant de la décennie 1980-1990, la faillite du système socialiste en Europe centrale et orientale s'accompagne de la déréliction des trois États fédéraux de la région : la Yougoslavie, la Tchécoslovaquie et l'Union soviétique. Tous trois créés au lendemain de la Première Guerre mondiale, ces États n'ont cependant pas tous adopté un système fédéral dès l'origine.

Seule l'URSS se présente dès ses débuts, en 1922, comme un État fédératif, héritier de l'Empire russe et rassemblant *grosso modo* ses anciennes provinces (Pologne, Finlande, Pays baltes, Bessarabie et Galicie exceptés)⁴¹. Enfants par le Traité de paix de 1919, la Yougoslavie (Royaume des Serbes, des Croates et des Slovènes) et la Tchécoslovaquie sont, entre les deux guerres, des États unitaires. En Tchécoslovaquie, le cadre unitaire de l'État est généralement présenté comme une garantie démocratique. Le respect scrupuleux des droits et libertés individuelles, l'application stricte du *jus soli* en matière de nationalité sont autant de facteurs venant justifier le caractère superflu de la

41. Sur l'histoire de l'Empire russe et de l'URSS, cf. M. HELLER, *Histoire de la Russie et de son Empire*, Paris, Plon, 1997. À noter qu'avant même la création de l'URSS, la Russie est elle-même « fédérative » dès la prise du pouvoir par les bolcheviks en novembre 1917. De plus, les Soviétiques instituent, entre 1918 et 1920, une éphémère « Fédération de Transcaucasie ». Fédéralisme et instauration du communisme semblent donc consubstantiellement liés. Cf. également R. PIPES, *The Formation of the Soviet Union: Communism and Nationalism 1917-1923*, Cambridge, Harvard University Press, 1964.